

**Demande de décision préjudicielle présentée par le/la Oberlandesgericht Düsseldorf (Allemagne) le
21 décembre 2015 — W.F. Gözze Frottierweberei GmbH, Wolfgang Gözze/Verein Bremer
Baumwollbörse**

(Affaire C-689/15)

(2016/C 118/09)

Langue de procédure: l'allemand

Jurisdiction de renvoi

Oberlandesgericht Düsseldorf

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: W.F. Gözze Frottierweberei GmbH, Wolfgang Gözze

Partie défenderesse: Verein Bremer Baumwollbörse

Questions préjudicielles

- 1) L'utilisation, en tant que label de qualité, d'une marque individuelle peut-elle être considérée comme un usage en tant que marque au sens des articles 9, paragraphe 1, et 15, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 207/2009 du Conseil du 26 février 2009 sur la marque communautaire à l'égard des produits pour lesquels ce label est utilisé?
- 2) Au cas où il serait répondu par l'affirmative à la première question: faut-il, conformément aux dispositions combinées des articles 52, paragraphe 1, sous a) et 7, paragraphe 1, sous g) ou à une application mutatis mutandis de l'article 73, sous c), du règlement (CE) n° 207/2009 du Conseil du 26 février 2009 sur la marque communautaire, déclarer la déchéance d'une telle marque lorsque le titulaire de la marque ne garantit pas, par des contrôles de qualité réguliers auprès de ses preneurs de licence, la conformité des attentes quant à la qualité que le public associe à ce signe?

**Demande de décision préjudicielle présentée par le Amtsgericht Stuttgart (Allemagne) le 4 janvier
2016 – procédure pénale contre J.S.R.**

(Affaire C-2/16)

(2016/C 118/10)

Langue de procédure: l'allemand

Jurisdiction de renvoi

Amtsgericht Stuttgart

Parties dans la procédure au principal

J.S.R.

Questions préjudicielles

L'inscription des Liberation Tigers of Tamil Eelam (ci-après les «LTTE») à la liste prévue à l'article 2, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 2580/2001 du Conseil, du 27 décembre 2001, concernant l'adoption de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme⁽¹⁾, du 23 juillet 2007 au 11 mai 2009, en particulier par les décisions du Conseil des

— 29 mai 2006 (2006/379/CE)⁽²⁾,